



Genève, le 3 mai 2006

Le Conseil d'Etat  
5045-2006

Collectif Urgence Palestine - Genève  
15, rue des Savoises  
1205 Genève

**Concerne : Entreprise Connex Suisse S.A.**

Mesdames,  
Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier daté du 10 janvier 2006, adressé à M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du département du territoire.

Nous vous signalons que ni le Conseil d'Etat ni ses départements ne sont compétents pour intervenir directement dans la gestion d'institutions publiques autonomes telles que les TPG ou Orgexpo et à plus forte raison pour y suspendre ou rompre des contrats que celles-ci auraient passés avec des entreprises privées.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il n'appartient pas aux Autorités du canton de s'immiscer dans les affaires internationales qui sont de compétence fédérale.

En revanche, le Conseil d'Etat entend rappeler le rôle particulier de la Genève internationale, Ville de Paix, et sa mission exceptionnelle d'accueil, de rencontre et de bons offices, responsabilité qui lui impose de favoriser ici un dialogue constructif, susceptible de contribuer aux droits de l'homme, à la solidarité et à la tolérance entre les peuples du monde et entre chacun d'entre nous.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Mesdames, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :

Robert Hensler

Le président :

Pierre-François Unger